

undefined - mardi 3 décembre 2024

Actu locale | Vallée du Rhône

LUZINAY

## Les pompiers ont célébré la Sainte-Barbe

Recueilli par Françoise Granjon



*Lors de la Sainte-Barbe, Rénaud Papazian (deuxième en partant de la droite) a obtenu la médaille d'or pour 30 ans de service. Photo Le DL/Françoise Granjon*

**Traditionnel rendez-vous de fin d'année pour les soldats du feu de la caserne de Luzinay, la Sainte-Barbe a été fêtée samedi 30 novembre. L'occasion de faire un point avec le lieutenant Yves Brunat, chef de caserne.**

### **Quels sapeurs-pompiers ont été mis à l'honneur lors de votre Sainte-Barbe ?**

« Plusieurs sapeurs furent mis à l'honneur pour les diplômes suite aux formations qu'ils ont suivies et réussies et une médaille d'or a été attribuée pour 30 ans de service à l'adjudant Rénaud Papazian. Des diplômes pour différentes formations acquises ont été remis à Corentin Jacquin, Jorian Debret (PPABE), Céline Cousantien (PPABE et incendie), Alexis Janusz (incendie), Jérôme Bouvard, Roland Bugnon (COD2), Jean Barnard Berton (formation d'opérateur CEPARI), Jean-Pascal Eon (accompagnateur de proximité et moniteur secourisme). »

### **Parlez-nous des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ?**

« La section des jeunes sapeurs de Oytier-Saint-Oblas/Septème était présente à notre Sainte-Barbe. Cette section a été créée il y a 20 ans par Gérald Prud'homme. L'objectif étant la

formation des jeunes générations afin que la caserne dispose d'un vivier permanent. Vivier aussi pour nous puisqu'un certain nombre de ces jeunes viendront intégrer nos rangs à l'âge de 16 ans. J'attache une importance particulière à ce que nous, sapeurs-pompiers de Luzinay, participions à l'encadrement des séances de sport et d'instruction. Une journée de formation sera organisée à Luzinay. Les JSP ont fait le choix d'un engagement fort, en acceptant les contraintes, la discipline et des valeurs humaines et familiales. Les formateurs de ces JSP sont aussi à saluer car en plus de leur engagement de pompier volontaire opérationnel, ils donnent de leur temps avec les formations et les interventions que cela comprend. »

### **En quoi consiste la convention entre le Sdis 38 et l'entreprise TRAPIL/SPMR ?**

« Depuis plusieurs années, je milite au sein de mon entreprise pour signer une convention afin de faciliter les formations et reconnaître au sein de l'entreprise les qualifications SPV (sapeur-pompier volontaire). Très prochainement, le Sdis 38 et l'entreprise TRAPIL/SPMR, dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne, signeront une convention afin de permettre aux employés sapeur-pompier volontaire de disposer de cinq jours par an pour suivre les formations départementales. La négociation a été longue, car cela représente trois départements, plus de 20 sapeurs-pompiers volontaires, dont 14 pour l'Isère. C'est un effort considérable et un engagement fort de la part de cette entreprise, cela représente 70 jours pris en charge par l'entreprise sans perte de salaire ou de congé pour l'employé. Cette convention concerne trois sapeurs-pompiers de Luzinay. »